

RGPD – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

MAJ 11.04.2018

Depuis le **13 mars 2018**, nous avons engagé les travaux de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (**UE 2016/679**) avec l'aide d'une société spécialisée en gouvernance de la sécurité des systèmes d'information.

Ce projet, prioritaire et stratégique, est piloté par la direction et mobilise l'ensemble des métiers de l'entreprise.

Il se déroule selon le calendrier suivant :

1/ Recensement des traitements que nous réalisons, en qualité de responsable de traitement et en qualité de sous-traitant, puis constitution des registres des traitements et évaluation des risques liés à ces traitements en fonction de la sensibilité des données personnelles.

*Cette étape se déroule sur la période de **mars à avril 2018** ;*

2/ Choix d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et réalisation d'un plan d'action pour mettre en place et documenter les mesures internes permettant d'atteindre la conformité au RGPD.

Une évolution des clauses contractuelles qui nous lient est notamment à prévoir lors de cette étape.

*Cette étape sera coordonnée par le DPD et se déroulera sur la période **d'avril à juin 2018** ;*

3/ Maintien de la conformité dans le temps et respect de nos obligations, notamment de celles liées à notre qualité de sous-traitant.

Au travers de cette démarche volontariste, notre objectif est d'atteindre la conformité au RGPD de manière réaliste, pertinente et pérenne au regard de notre activité et de celles de nos clients.